



PRIÈRE

DIX HEURES

Présentation d'une pétition :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba envisage d'autres emplacements au moment de l'installation de nouvelles lignes d'énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d'East St. Paul. (F. Butler, C. Stevens, N. Toyne et autres)

Lecture et dépôt d'une pétition :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba envisage d'autres emplacements au moment de l'installation de nouvelles lignes d'énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d'East St. Paul. (L. Becker, H. Oleschuk, W. Burokas et autres)

M<sup>me</sup> BARRETT, *ministre du Travail et de l'Immigration*, fait une déclaration au sujet du Yom ha-Choah, Jour commémoratif de l'Holocauste, qui est célébré aujourd'hui.

M<sup>me</sup> DACQUAY et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. LATHLIN, *ministre de la Conservation*, fait une déclaration au sujet des inondations dans le sud du Manitoba.

M. PENNER (Emerson) et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. le *ministre* SELINGER dépose :

les rapports trimestriels de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba — période de neuf mois — du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2000;

(Document parlementaire n° 109)

les rapports financiers trimestriels — période de neuf mois — du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2000;

(Document parlementaire n° 110)

le rapport annuel du vérificateur provincial sur les comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000;

(Document parlementaire n° 111)

les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000 (volume 4).

(Document parlementaire n° 112)

---

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. PRAZNIK, JENNISSON, MAGUIRE, SANTOS et PENNER (Steinbach) font des déclarations de député.

---

Sur la motion de M. DEWAR, l'Assemblée modifie comme suit la composition du Comité permanent de l'agriculture :

M. le *ministre* ASHTON remplace M. le *ministre* LEMIEUX.

---

Le débat reprend sur la motion de M. le *ministre* SELINGER demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement et sur la motion d'amendement qui suit de M. MURRAY :

que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ne démontre pas que des efforts sont entrepris pour préparer le Manitoba aux défis de l'avenir;
- b) qu'il n'aborde pas des préoccupations tout à fait fondées, soit la difficulté de maintenir le niveau élevé des dépenses qui y sont prévues;
- c) qu'il ne propose pas de vision ni de plan à l'égard de l'économie manitobaine;
- d) qu'il ne préserve pas le climat économique prospère établi au Manitoba au cours des dix dernières années;
- e) qu'il n'offre pas de réductions substantielles d'impôt aux contribuables manitobains;
- f) qu'il ne reconnaît pas l'importance que revêt le maintien de taux d'imposition concurrentiels pour assurer la prospérité de la province;
- g) qu'il ne crée pas un climat économique susceptible d'attirer des investisseurs au Manitoba;

- h) qu'il ne propose pas de mesures incitatives destinées à convaincre nos jeunes de demeurer au Manitoba;
- i) qu'il n'apporte aucune solution à la grave crise socioéconomique que vivent les localités rurales en raison de la situation critique dans le secteur des céréales, des oléagineux et des cultures spéciales;
- j) qu'il n'apporte pas d'aide aux producteurs agricoles encore touchés par les importantes inondations subies dans le sud-ouest manitobain en 1999;
- k) qu'il ne répond pas aux besoins des régions rurales du Manitoba en matière d'infrastructure routière et de transport routier;
- l) qu'il ne met pas fin à la médecine de couloir contrairement à la promesse du gouvernement actuel;
- m) qu'il n'apporte pas de solution à la pénurie croissante de professionnels dans le secteur de la santé;
- n) qu'il n'aborde pas le problème des listes d'attente dans le secteur des soins de la santé;
- o) qu'il n'apporte pas de solution à la grave pénurie d'enseignants qui existe à tous les niveaux dans l'ensemble de la province,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat sur l'amendement se poursuit.

MM. DEWAR et MAGUIRE interviennent. M<sup>me</sup> ALLAN exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 12 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes